



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



**Un nouvel
établissement public,
une nouvelle force
dans les outre-mer**

Lutter contre des menaces exacerbées

QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES

Développer la connaissance des espèces et des milieux ultramarins

On connaît trop peu la biodiversité des outre-mer. Près des deux tiers des groupes d'espèces présents sur ces territoires sont insuffisamment répertoriés.

Le programme Remmoa coordonné par l'Office et l'Observatoire Pelagis (Université de la Rochelle-CNRS), constitue une avancée majeure pour la connaissance des mammifères marins des eaux tropicales françaises (Pacifique, océans Indien et Atlantique). Ces campagnes ont permis de mieux connaître la répartition de la grande faune marine (mammifères marins, tortues, oiseaux et requins) par observation aérienne. L'Office poursuit le second cycle de ce programme qui doit permettre de revenir sur l'ensemble des secteurs observés afin de suivre l'évolution des populations de mammifères.

Lutter contre les atteintes à la biodiversité, en particulier contre les espèces exotiques envahissantes



La plupart des espèces présentes dans les outre-mer sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles sont uniquement présentes sur un territoire restreint. Par exemple, le Pétrel de Barau est une espèce endémique de la Réunion. Or cet oiseau est en danger d'extinction (liste rouge UICN) depuis l'arrivée sur l'île de nouveaux prédateurs : les rats noirs et les chats errants. Les espèces exotiques envahissantes font partie des cinq principales causes mondiales de disparition de la biodiversité.

Gérer des aires protégées

L'Office gère des aires protégées par le biais de ses parcs naturels marins de Martinique, Mayotte et Glorieuses, du sanctuaire de mammifères marins Agoa et d'une réserve de chasse et de faune sauvage située au sud de Saint-Pierre et Miquelon.

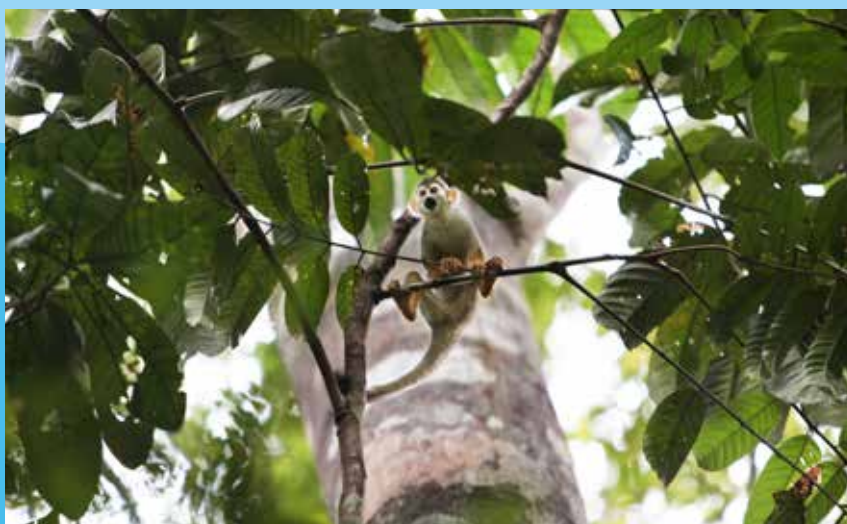
Concourir à la protection du patrimoine corallien

L'augmentation de la température moyenne à la surface de la terre menace les récifs coralliens : avec + 1,5°C, la perte pourrait s'élever de 70 à 90 % ; à + 2°C, elle atteindrait 99 %. L'Office participe activement à une vaste étude internationale baptisée Score Reef. Son objectif : comprendre et évaluer l'état des récifs coralliens pour en tirer des enseignements sur la gestion de ces écosystèmes complexes.



Les outre-mer, une priorité pour l'Office français de la biodiversité

La richesse de la biodiversité des outre-mer est incomparable. Ainsi, neuf nouvelles espèces découvertes en France sur dix le sont dans les outre-mer. Ces territoires abritent sur leur sol et dans leurs eaux une biodiversité au caractère exceptionnel, à la fois refuge pour les espèces animales et végétales, ressource pour la science et la médecine et lieu de vie et de subsistance pour les populations qui y résident.



500 000 à 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, c'est le constat alarmant du rapport scientifique de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), paru en mai 2019. Cette menace globale pèse d'autant plus sur les territoires d'outre-mer qu'ils sont souvent caractérisés par leur insularité. Ainsi, par exemple, soixante des cent espèces les plus envahissantes au monde étaient présentes dans les outre-mer en 2016, parmi lesquelles la Liane papillon à la Réunion ou encore l'Iguane vert en Martinique. Cet exemple illustre la spécificité des menaces qui pèsent sur la biodiversité dans les outre-mer. Ces territoires présentent des contextes différents de ceux de l'hexagone, qui doivent nécessairement être pris en compte. L'Office répond à cela en intégrant les problématiques ultramarines dans les actions qu'il mène et en créant une direction dédiée aux outre-mer.

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ, UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ
Sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Office français de la biodiversité a été créé au 1^{er} janvier 2020*. Il regroupe les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Fort de ses implantations dans les territoires métropolitains et ultramarins, l'Office est proche des citoyens et des acteurs dans tous les territoires.



Des ressources et des expertises déployées sur le terrain

AU SERVICE DES CINQ MISSIONS DE L'OFFICE

L'Office, via sa direction des outre-mer, apporte son expertise et son savoir-faire grâce à plus de cent agents présents sur le terrain, qui exercent des missions variées :

Expertise, connaissance et appui technique

Des unités de recherche et de connaissance répondent aux préoccupations exprimées dans les outre-mer. Par exemple, comment instaurer des systèmes d'épuration utilisant uniquement des plantes en guise de filtres ?

Des missions de police de l'environnement

Les inspecteurs de l'environnement représentent environ un quart des effectifs totaux. Leurs missions de terrain sont diverses : lutte contre le braconnage, vérification du bon usage et de la gestion de la ressource en eau, surveillance de pêcheries...

Conseil et accompagnement aux politiques publiques

L'Office apporte son concours en ingénierie aux acteurs publics et appuie, par exemple, les préfets dans

l'instruction de dossiers touchant à la biodiversité. C'est notamment le cas avec l'appui apporté aux services de l'Etat pour réhabiliter les lits des criques (cours d'eau) de Guyane, fortement endommagées par les actions d'orpaillage.

Financement d'initiatives de collectivités, d'associations et d'entreprises locales

Avec l'appui d'autres partenaires, l'établissement a financé depuis 2018 des initiatives locales de protection de la ressource en eau et de la biodiversité. Parmi elles, on peut citer un projet visant à monter un protocole de lutte contre les rats à Wallis et Futuna



Gestion et protection de la biodiversité locale au sein des parcs naturels marins

Près de la moitié des agents déployés dans les outre-mer travaillent dans les parcs naturels marins.

LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE AVEC LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les enjeux liés à la gestion de l'eau sont considérables dans les outre-mer, tant en ce qui concerne la salubrité que l'accès pour tous à l'eau potable. L'Office soutient des opérations permettant de gérer la ressource, d'améliorer l'assainissement et de faciliter l'accès à l'eau potable, mais aussi d'agir en faveur de la biodiversité, en :

- finançant des infrastructures et des opérations de gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- développant des équipements performants et adaptés,
- appuyant la mise en place d'une gestion efficace des services.

TE ME UM

L'Office anime un centre de ressources « Te Me Um » qui a vocation à renforcer les capacités des acteurs agissant en faveur de la biodiversité, notamment des gestionnaires d'aires protégées d'outre-mer, localement au niveau de chaque collectivité mais aussi régionalement via une mise en réseau pour faciliter les échanges, de la formation, de l'accompagnement technique et du financement de projets.

TRAVAILLER AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Pour multiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'Office français de la biodiversité s'engage dans les outre-mer auprès de multiples acteurs.

Les ARB en outre-mer

Quatre agences régionales de la biodiversité sont en processus de création dans les outre-mer : en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte. La Martinique, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, et les Terres Australes et Arctiques françaises (TAAF) sont engagés dans une dynamique de coopération spécifique avec l'Office.

L'objectif de ces partenariats ?

Unir les forces des collectivités territoriales et de l'Office pour mieux coordonner l'action publique en faveur de la biodiversité et la renforcer.

Economie et biodiversité

Développer la pharmacopée, l'agroécologie ou encore la parfumerie, sont autant d'activités économiques qui peuvent être portées grâce à la biodi-

versité mais aussi... pour elle. C'est à ce projet que s'attelle l'équipe « ingénierie de projet, économie et biodiversité », à compétence nationale, qui a été mise en place en Guyane pour réfléchir à la manière de développer des activités économiques liées à la biodiversité. Cette équipe travaille au quotidien avec les Régions, les agences de développement locales, les chambres consulaires, et bien-sûr des porteurs de projets.

Préserver et consolider des refuges pour la biodiversité

AVEC TROIS PARCS NATURELS MARINS SUR 160 781 KM²

L'Office français pour la biodiversité gère trois parcs marins situés dans les outre-mer. Ils ont pour objectif de participer à la connaissance du milieu marin, à sa protection et au développement durable des activités marines.

PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Date de création : le 18 janvier 2010
Superficie : 68 381 km²

Les écosystèmes mahorais abritent une biodiversité exceptionnelle mais menacée : le lagon regorge de 760 espèces de poissons tropicaux, tortues, dugongs, raies manta ou encore de crabes blancs. L'observation des mammifères marins étant en plein essor à Mayotte, un label de « tourisme bleu » soutenu par le Parc a été créé. Il vise à enseigner et promouvoir les pratiques de navigation qui permettent d'approcher les dauphins et baleines à bosse sans les perturber.

PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Date de création : le 22 février 2012
Superficie : 43 500 km²

Le parc naturel marin des Glorieuses fonctionne avec des moyens humains communs avec celui de Mayotte, pour assurer une cohérence technique dans les actions. Dans cet archipel, seuls résident quelques militaires et scientifiques. Cela n'empêche pourtant pas le braconnage et la surpêche illégale. De nombreux navires sont interpellés par les agents avec, à leur bord, des chargements illégaux d'ailerons de requins ou encore de concombres de mers, à destination des marchés asiatiques.

PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE

Date de création : le 5 mai 2017
Superficie : 48 900 km²

A la jonction de la mer des Caraïbes et de l'océan Atlantique, il abrite la totalité des habitats marins de Martinique : plages, mangroves, îlets, herbiers, récifs coralliens, habitats profonds et haute mer. On estime que 12 % des emplois de la Martinique se rapportent directement à l'environnement marin. Le parc marin organise des opérations de ramassage des déchets en mer et sur les plages, baptisées Récup'Mer.

LE PARC MARIN DES GLORIEUSES VA DEVENIR RÉSERVE NATURELLE NATIONALE.

Cela signifie que la protection de la biodiversité exceptionnelle de ce territoire pourra être accrue ainsi que la lutte contre le braconnage et la pêche illégale.



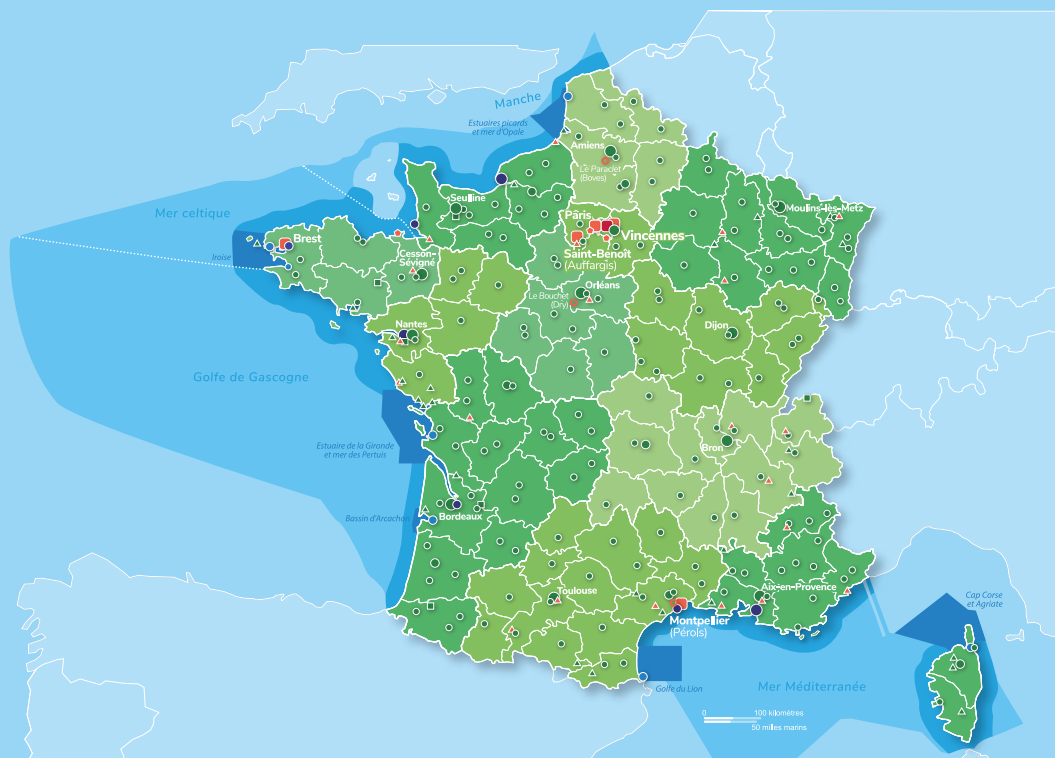
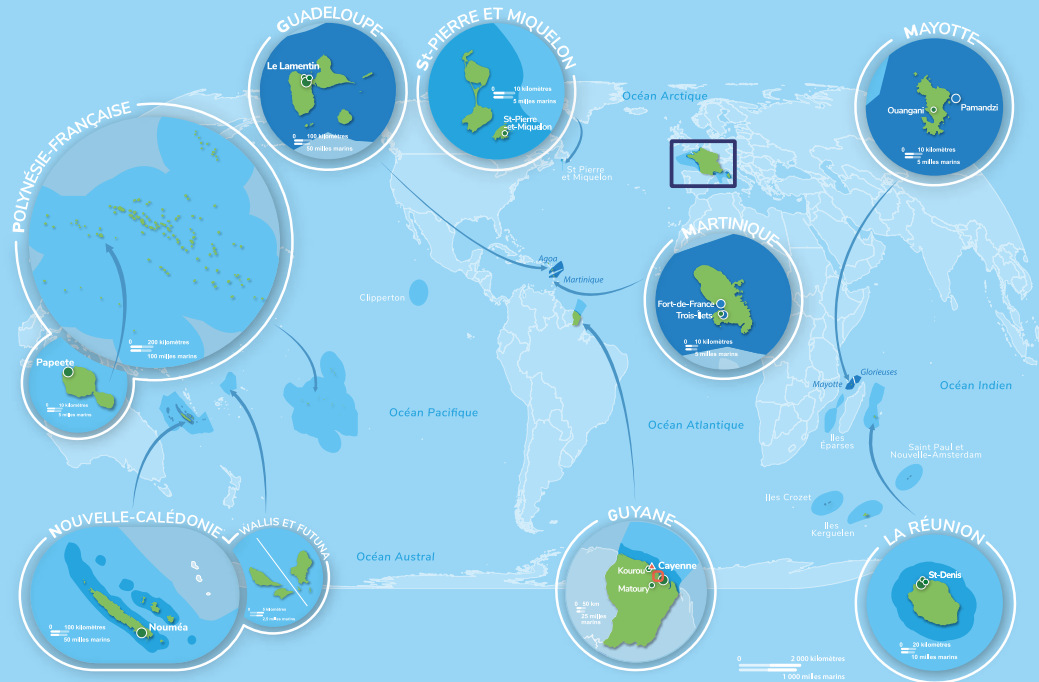
LE SANCTUAIRE DE MAMMIFÈRES MARINS AGOA AUX ANTILLES

Le sanctuaire Agoa a été créé en 2010 dans les eaux des Antilles françaises. Agoa est la deuxième aire marine protégée française en termes de superficie avec 143 256 km². Plusieurs États participent à la mise en valeur et à la protection de ce site unique pour les mammifères marins. Des programmes scientifiques internationaux y sont menés pour identifier et mieux connaître les cétacés qui évoluent dans ces eaux.

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EST PRÉSENT PHYSIQUEMENT DANS TOUS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER :

- Avec des délégations de l'établissement qui interviennent à la demande des gouvernements pour la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie Française.
- Avec des services présents à Mayotte, à la Réunion, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à Saint-Pierre et Miquelon.

Dans chaque grand bassin écosystémique, un délégué territorial coordonne les actions de l'Office sur ce bassin. Il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Il en existe un pour la Guyane, un pour la Martinique et la Guadeloupe, un pour Mayotte et la Réunion, un pour Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie, et un pour la Polynésie Française.



- Sites OFB**
- Siège de l'OFB
 - Pôle national
 - Ingénierie économie et biodiversité
 - Centre de formation
 - ▲ Pôle d'études et de recherche
 - UMS Patrinat
 - Siège de la direction (inter)régionale ou de la délégation territoriale et ● antenne associée
 - Service (inter)départemental
 - Unité technique connaissance
 - Unité spécialisée migrants
 - ▲ Réserve et site naturel
 - Délégation de façade et ● site associé
 - Siège de Parc naturel marin ou Agoa et ● site associé

- Périmètres**
- Région
 - Parc naturel marin et Agoa
 - Eaux sous souveraineté
 - Zone économique exclusive

SIÈGE SOCIAL

Office français de la biodiversité
12 cours Lumière
94300 Vincennes

SITES NATIONAUX

Site de Vincennes
« Le Nadar », Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 00

Site de Paris Wagram
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17

Site d'Auffargis-Saint-Benoît
BP 20 78612
Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00

Site de Brest
16 quai de la Douane
CS42932
29229 Brest Cedex 2
Tél. : 02 98 83 37 67

Site de Pérols-Montpellier
Immeuble Tabella
125 Impasse Adam
Smith 34470 Pérols
Tél. : 04 67 69 84 00

Le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont devenus l'Office français de la biodiversité.